

AdVini en appui avec Montpellier SupAgro et SupAgro Fondation lance le concours VIGNERONS ET TERROIRS D'AVENIR.

AdVini, leader français des vins de terroir, organise en partenariat avec Montpellier SupAgro et son Institut des Hautes Etudes de la Vigne et du Vin, **un concours pour encourager l'installation de jeunes vigneron dans des terroirs français d'exception**, porteurs de projets solides et ambitieux sur des zones viticoles à fort potentiel qualitatif.

AdVini et Montpellier SupAgro souhaitent ainsi préserver et favoriser le développement de l'activité viticole en valorisant l'histoire, les hommes et le magnifique patrimoine viticole français.

« Acteur fédérateur de la filière viticole française, AdVini souhaite souligner les talents incomparables de la filière française, dans les différents bassins de production viticole, dans un contexte international très dynamique. Le vin séduit de plus en plus de nouveaux consommateurs à travers le Monde.

La France et ses jeunes vigneron doivent s'inscrire dans cette dynamique en s'appuyant sur la grande qualité de ses terroirs, de ses hommes et de leur savoir-faire. Grâce à cette initiative AdVini, espère donner du cœur à l'ouvrage à tous les jeunes vigneron passionnés et entraîner d'autres projets pour que triomphent les vins français » annonce Antoine Leccia, Président du Directoire d'AdVini.

Par un don d'AdVini à SupAgro Fondation, ce concours est doté de 100 000 euros de gains, composé d'une bourse de 80 000€ et de 10 jours de conseils par an pendant deux ans délivrés par des experts et partenaires d'AdVini. Il est organisé sous l'égide de la Fondation de Montpellier SupAgro.

Modalités d'organisation du concours :

Octobre 2015 : Ouverture de l'inscription au concours. L'accès au concours sera réservé à des personnes âgées de moins de 40 ans ayant un projet d'installation ou de développement de leur domaine pour une activité de vigneron exercée à titre principal. Les candidats doivent télécharger sur le site de SupAgro Fondation (http://www.supagro.fr/fondation/vignerons_terroirs_avenir), le règlement du concours et renvoyer par mail un dossier de candidature complet à l'adresse suivante : vigneronsdavenir@supagro.fr **avant le 31 décembre 2015.**

Janvier 2016 : Une première **présélection sur dossier de sept candidats** sera faite par un jury composé de membres d'AdVini, de Montpellier SupAgro et de personnalités du monde du vin.

12 Février 2016 : **Journée de visite des étudiants** de Montpellier SupAgro en troisième année du cursus ingénieur agronome, option viticulture-œnologie sur l'exploitation des sept candidats présélectionnés.

10 mars 2016 : Une journée de **séminaire de préparation au concours** sera organisée au Mas Neuf à Vic-la-Gardiole, domaine appartenant au groupe AdVini. Lors de ce séminaire, ces élèves ingénieurs de 3^{ème} année spécialisés en viticulture-œnologie et des **membres du Comité Exécutif d'AdVini** aideront les sept candidats présélectionnés à se préparer à l'oral du concours qui aura lieu le lendemain.

11 mars 2016 : **La soutenance des sept candidats finalistes devant le jury** se déroulera au Mas Neuf tout au long de la journée. Les candidats disposeront de 45 minutes pour présenter leur projet et répondre aux questions du jury. La délibération du jury aura lieu à huis clos après les soutenances des candidats.

9 juin 2016 : **La remise des prix du concours aura lieu à Paris au Club Français du Vin** en présence des lauréats, des membres du jury et de personnalités invitées.

Contacts presse : **AdVini:** Yves Tindon – tel 04 67 88 92 27 / 06 12 59 18 19

Montpellier SupAgro : Ghyslaine Besançon – tel 04 99 61 27 30 / 06 66 00 05 69